



31.01.2005 - 15:00 Uhr

Cipi: "Attention au feu pendant le carnaval!"

Berne (ots) -

Vive le carnaval, avec ses confettis, ses cortèges, ses "guggenmusik" et son exubérance! Très bientôt la Suisse va à nouveau plonger dans la fête. Bien se préparer ne signifie pas seulement s'occuper des masques, du maquillage et de la confection des costumes, mais aussi réfléchir aux possibilités de prévenir les incendies. Car ce n'est que trop souvent, hélas, que le diablotin "Fiche-le-feu" se mêle traîtreusement à la foule des fêtards! Régulièrement, des incendies se produisent pendant la période de carnaval. Ils sont à l'origine de tragiques brûlures et provoquent des dommages matériels élevés. Notre slogan de carnaval est donc d'un genre un peu particulier: "Attention au feu!".

Le carnaval se doit d'être un événement joyeux et animé... un instant de folie! Si, en tant qu'organisateur, participant ou parent responsable, vous prenez certaines mesures de précaution, vous contribuez à réduire le risque d'incendie accru en période de carnaval.

6 conseils aux organisateurs, restaurateurs et surveillants

- Avant de décorer une salle, informez-vous sur les dispositifs de sécurité existants. Repérez l'emplacement des sorties de secours et des extincteurs.
- Veillez à ce que les dispositifs d'extinction ne soient pas masqués par des décos, qu'ils soient accessibles en tout temps et que les voies d'évacuation et de sauvetage soient praticables en permanence!
- Respectez dans tous les cas une distance minimale de 50 cm par rapport aux sources de chaleur! Les radiateurs, les lampes, les conduites ou les câbles électriques ne doivent pas être revêtus ni utilisés pour fixer des décos. La chaleur accumulée pendant des heures peut subitement conduire à l'inflammation des matériaux combustibles.
- Renoncez aux bougies, aux lampions et aux torches pendant cette période turbulente!
- Pour les décos (guirlandes, serpentins, etc.), il faut utiliser exclusivement des matériaux difficilement combustibles. Ces derniers ne doivent pas dégager de gaz toxiques ni s'égoutter en brûlant.
- Traitez les décos que vous fabriquez vous-même avec du papier, du bois ou des textiles; vous trouvez des produits ignifuges adéquats dans les pharmacies, les drogueries ou d'autres magasins spécialisés.

7 conseils aux fêtards, aux gougnons, aux masqués et aux parents

- Ne représentez pas vous-même un risque d'incendie! Le feu nu - sous forme de torches ou de lampions, par exemple - ne doit jamais faire partie d'un déguisement.
- Fumeurs, soyez prudents dans la foule.
- Pour vos costumes, renoncez aux étoffes et matériaux facilement inflammables. Les étoffes qui fondent et collent à la peau lorsqu'elles brûlent sont particulièrement dangereuses.
- Traitez les costumes et les perruques (si nécessaire également ceux que vous louez!) avec un produit ignifuge usuel, non toxique, que vous trouvez dans les pharmacies, les drogueries et d'autres magasins spécialisés.
- Les fibres naturelles, qui sont hydrophiles, absorbent mieux le produit ignifuge que les tissus synthétiques ou mixtes hydrofuges.
- Soyez prudents avec les feux d'artifice.
- En tant que parents ou éducateurs, attirez l'attention des enfants sur les dangers du feu et des feux d'artifice.

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son

siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurance (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

La feuille de renseignements "Danger d'incendie no 1: le carnaval" peut être obtenue auprès du cipi (case postale 8576, 3001 Berne) ou sous www.bfb-cipi.ch.

Contact:

Centre d'information pour
la prévention des incendies Cipi
Tél. +41/41/723'20'77
E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100485557> abgerufen werden.